



17 Novembre 2015

Appel À Projets UNRRA 2016

Objectif

Dans le cadre de l'UNRRA (Université Numérique en Région Rhône-Alpes), il a été décidé de promouvoir le développement de la pédagogie innovante, avec le soutien financier de la Région, en soutenant plusieurs projets inter-académiques des établissements d'enseignement supérieur appartenant aux COMUEs Université Grenoble-Alpes et Université de Lyon.

Cet appel à projets a pour objectif de recueillir les demandes des équipes pédagogiques qui souhaiteraient mettre en place de nouvelles formes d'enseignement. Les projets peuvent aussi bien se destiner aux enseignants qu'aux étudiants.

Thématiques

Pour l'année 2016 les thématiques pourront porter par exemple sur :

- Mobile Class / Rapid Learning :
 - o Réalisation de mini vidéos pour des campagnes de sensibilisation sur les thématiques de la sécurité informatique, l'identité numérique, informatique et liberté...
- « Autour de la 3D » :
 - o Scanner 3D pour modéliser des objets de collections
 - o Imprimantes 3D
- Mobilier intelligent
- Compléments/extension du projet Fab MOOC / MOOC Factory (hors équipement en matériel vidéo pour la production de ressources pédagogiques), création de ressources, nouvelles modalités de contenus de formation...
- Formation tout au long de la vie (ressources numériques)
- ...

Soutien financier de la Région Rhône-Alpes

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué pour la Région Rhône-Alpes, l'Université de Lyon porte administrativement l'UNRRA. Les crédits mobilisés par l'UNRRA via l'Université de Lyon pour cet appel à projets sur l'année civile 2016 se montent à 70 000 euros à dépenser en fonctionnement* et 80 000 euros à dépenser en investissement. Des conventions de reversement seront établies entre l'Université de Lyon et les établissements qui auront la charge de la gestion des projets retenus dans le cadre de cet appel. A titre indicatif, sur les années précédentes, le financement était compris entre 2k€ et 45 k€ par projet (6 projets retenus sur 12 candidatures en 2015).

Critères d'éligibilité des projets

- Chaque projet doit impérativement être porté à minima par deux établissements, au moins un dans chacune des COMUEs Université de Lyon et Université Grenoble Alpes (UGA).
- Les objectifs pédagogiques doivent être : transformants, transposables, innovants, avec un effet « levier », c'est-à-dire visant un déploiement dépassant une cible expérimentale.
- Le projet doit s'inscrire dans les missions des établissements (par exemple, formation tout au long de la vie, réussite des étudiants, internationalisation).
- En outre, seront prises en considération la qualité scientifique de l'équipe pédagogique ainsi que l'originalité du projet.

Dates

- Délai de soumission : **9 décembre 2015**.
- Les arbitrages seront faits par le Comité de Pilotage (COFIL) de l'UNRRA, constitué entre autres de Vice-Présidents, de directeurs de services TICE et chefs de projets PUN-TICE, le **vendredi 18 décembre 2015**.
- Réponse aux candidatures : **première semaine de janvier 2016**.

Constitution du dossier

- Un fichier intitulé « Fiche d'opportunité de projet », joint à ce courrier devra être renseigné dans le détail. Il s'agit du dossier de candidature.
- À renvoyer à Anne-Marie Perraud et Frédéric Cantaroglou, chefs de projets UNRRA et en copie à Annaelle Billard, assistante de projet de l'Université de Lyon, via l'adresse générique suivante :

AAP-unrra@universite-lyon.fr

** Dépenses éligibles en **fonctionnement** : Possibilité de rémunérer uniquement des contractuels en CDD hors primes, pas de financements sous forme d'heures complémentaires d'enseignants, ni de gratification de stage. Possibilité de prestations externes pour du développement, de la réalisation de contenu ou l'achat de petit matériel (inférieur à 800 €) et à l'exclusion de la micro informatique et de la téléphonie. Les sommes reversées seront hors champ de l'application de la TVA.*